

**UNE DÉCENNIE APRÈS LE CODE DE 2015
POURQUOI LE MARCHÉ CONGOLAIS DE
L'ASSURANCE NE DÉCOLLE TOUJOURS PAS ?**



Marché Congolais
des **Assurances**

Par Herman MBONYO LIHUMBA
Expert en assurance, gestion des risques
et analyse des politiques publiques

www.marchecongolaisdesassurances.cd

Dix ans après la promulgation du Code des assurances, le 17 mars 2015, l'heure n'est plus au lyrisme réformateur, mais au bilan lucide.

Au moment de la création de l'ARCA en 2016, un immense espoir avait jailli : celui de rompre avec les dérives structurelles de l'ancien monopole, de protéger enfin les assurés, et surtout, de bâtir un secteur financier moderne capable de soutenir l'économie réelle.

Pourtant, une décennie plus tard, force est de constater que les missions essentielles du régulateur – contrôle prudentiel, stabilité technique, production statistique, veille juridique et documentaire – n'ont été que partiellement accomplies. Le marché s'est ouvert, certes, mais sans véritable colonne vertébrale technique.

I. UN MARCHÉ EN MUTATION : DES PROGRÈS RÉELS, MAIS UN DÉCOLLAGE QUI SE FAIT ATTENDRE

Contrairement à l'idée répandue d'une "expansion rapide", l'évolution du marché congolais de l'assurance ressemble davantage à une transition lente, portée par quelques avancées structurantes, mais encore éloignée d'une transformation en profondeur.

Le constat reste implacable : le taux de pénétration tourne toujours autour de 1 % du PIB, exactement comme en 2015 – loin de la moyenne africaine (2,8 %). L'ouverture du marché n'a donc pas encore produit l'impulsion commerciale, technique et financière attendue.

1. Un paysage concurrentiel ouvert... mais encore peu transformateur

La fin du monopole a permis l'arrivée de nouveaux acteurs privés, mais cette diversité n'a pas encore généré une dynamique compétitive comparable aux autres marchés africains.

Les portefeuilles restent modestes, la concurrence davantage formelle que stratégique, et la plupart des assureurs évoluent encore en dessous des standards internationaux.

2. Une culture du risque qui progresse, mais trop lentement

Les entreprises se conforment de mieux en mieux aux obligations légales, mais les PME demeurent massivement en dehors du système assurantiel.

La perception de l'assurance reste faible, et l'État lui-même ne couvre pas toujours ses propres risques.

3. L'émergence de nouveaux métiers : une avancée encore embryonnaire

Le marché révèle l'apparition de nouvelles compétences : intermédiaires mieux formés, actuaires débutants, premiers outils digitaux dans certaines compagnies.

Mais nous sommes encore loin d'une véritable filière professionnelle structurée.

II. DES CARENCES STRUCTURELLES QUI FREINENT ENCORE LA MATURATION DU MARCHÉ

Derrière l'ouverture du secteur, plusieurs fragilités profondes continuent de brider le développement du marché.

1. Une régulation encore faible et difficilement lisible

Sans statistiques fiables, sans contrôle rigoureux des provisions techniques et sans consolidation nationale de la sinistralité, le régulateur peine à jouer son rôle d'arbitre et de vigie du marché.

2. Une production statistique inexistante : un angle mort majeur

Aucun tableau de bord national, aucune publication annuelle consolidée, aucune série longue sur la sinistralité, les primes ou la solvabilité.

3. Des normes prudentielles appliquées de manière incomplète

Provisions souvent sous-estimées, solvabilité peu testée, actifs représentatifs insuffisamment sécurisés.

4. Un cadre juridique figé depuis 2015

Alors que le monde de l'assurance évolue vers digitalisation, ESG, cyber-assurance, micro-assurance, aucun texte modernisateur n'a été adopté depuis 2015.

III. DIX ANS APRÈS : LES QUESTIONS STRATÉGIQUES QUI S'IMPOSENT

- 1. Pourquoi le taux de pénétration reste-t-il bloqué à 1 % ?**
- 2. Pourquoi la dépendance au fronting prive-t-elle le pays d'une partie essentielle de la valeur ajoutée assurantielle ?**
- 3. Comment construire une souveraineté technique et financière sans évolution rapide des compétences et des normes ?**

IV. RÉFORMES PRIORITAIRES POUR LE CYCLE 2025–2035

- 1. Réformer le régulateur**
- 2. Moderniser le cadre juridique**
- 3. Construire un marché national des capitaux assurantiers**
- 4. Accélérer l'inclusion financière**
- 5. Lancer un programme national de formation**

CONCLUSION

Le cycle 2025–2035 doit être celui du renforcement institutionnel, de la rigueur technique, de l'innovation et de la transparence.

Avec une réforme ambitieuse, le marché congolais de l'assurance peut devenir un pilier crédible de la souveraineté financière nationale.

LE MARCHÉ DES ASSURANCES EN RDC : 10 ANS APRÈS LA PROMULGATION DU CODE (2015 – 2025)

Par Herman MBONYO LIHUMBA

**Diplômé de :
École Supérieure d'Assurances de Paris
Sciences Po Paris
Faculté de Droit de l'Université de Lille 2**

**Ancien Administrateur Directeur Général de la SONAS
Ancien Secrétaire Général Adjoint du Cercle Républicain de Paris**

**Secrétaire Permanent de la Fédération Africaine des Risk Managers (FARM)
Directeur Associé au sein du cabinet Congo Expertise (CE)**

**Enseignant en intelligence économique, management, marketing,
droit et techniques des assurances, évaluation des politiques publique**



**Marché Congolais
des Assurances**

www.marchecongolaisdesassurances.cd

Téléphone : +243 819 697 314

Kinshasa, RDC